Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 70 (1941)

Heft: 10

Nachruf: M. Emile Guillaume, instituteur retraité

Autor: Grandjean, J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Voici, glanées dans les expériences d'autrui, quelques directives qui peuvent paraître puériles aux yeux de gymnastes avisés, mais qui rendront certainement service à des institutrices inexpérimentées dans la matière :

1. Le plan I « Mise sur un rang » contient, après l'indication de l'exercice, la mention : « Répéter 3 ou 4 fois ». Il faut faire alterner ces ex. d'ordre avec des ex. de balancer de bras, marche sur place, etc. Et dès que les élèves sont sur un rang, chacune place sa main gauche sur la hanche pour que la file puisse se mouvoir à l'aise.

2. Au commandement : « Position », chacune est placée pieds parallèles.

3. Au repos, que le maintien soit uniforme : un pas en avant, mains sur le dos, ceci pour corriger la tenue si souvent défectueuse des épaules tombantes.

4. Le plan I indique, sous le titre : Pas : « Balancer la jambe gauche en avant, en arrière, etc. » ; cet exercice est supprimé.

5. Pour les exercices à mains libres, la formation en quinconce est la meilleure, car les élèves sont ainsi toutes sous les yeux de la maîtresse.

Pour obtenir cette disposition, procéder comme suit :

Numéroter les élèves par 4 ; les n°s 1 restent sur place ; les n°s 2 avancent de 2 pas ; les n°s 3 de 4 pas ; les n°s 4 de 6 pas. (Avance simultanée ou avances successives.)

6. Pour l'étude des exercices, commencer par l'exercice lent indiqué dans les plans sous la lettre *B*, et inversement, une fois l'exercice bien connu.

7. La phrase qui précède les deux points indique dans quelle position l'élève doit se trouver pour faire l'exercice ; le commandement ne commence qu'après.

8. Pour commander, employer volontiers le mot : « commencez ». Sur la syllabe *cer*, les élèves sont à la position de départ. L'intonation a une grande importance ; elle indique par elle-même le commencement ou la fin de l'exercice et son rythme.

9. Les numéros mis entre parenthèses dans les plans « Goumaz » se retrouvent dans le manuel de gymnastique en comptant les exercices sans interruption de la page 102 à la page 117.

10. Le saut est supprimé dans la gymnastique féminine et sera remplacé par l'étude des pas.

Puissent ces quelques explications être utiles à nos collègues et faciliter leur tâche. A toutes, nous souhaitons courage et succès. Servir la cause de la gymnastique, c'est aussi servir le pays.

† M. Emile Guillaume, instituteur retraité

Le 15 mai dernier, sous un ciel gris et humide, un nombre imposant de parents, d'amis et de connaissances de Romont et des environs conduisaient à sa dernière demeure M. Emile Guillaume, instituteur retraité.

Né en 1870, à Montet (Glâne), le défunt obtint son brevet d'enseignement primaire en 1888. A vrai dire, ce maître a parcouru une carrière pédagogique passablement mouvementée, sans que pour autant son caractère ait été affecté. Bien au contraire, il aimait à répéter, non sans un brin d'humour et d'originalité qui le caractérisait, qu'un maître qui accomplit tout son devoir doit faire de nombreux postes. Le propos n'a peut-être plus la même actualité de nos jours. De fait, M. Guillaume fut tour à tour instituteur à Onnens, où il débuta comme stagiaire, puis à Mossel, à Vuarmarens, à Fribourg, à Cormérod et à Barberêche. Au surplus, au cours de sa retraite, il remplit maintes fois les fonctions de rem-

plaçant. Dans chacun de ces nombreux postes, il a laissé le souvenir d'un maître capable et dévoué, s'occupant de ses élèves avec une discrète et paternelle sollicitude.

Comme à beaucoup d'instituteurs, Dieu lui a donné la charge d'une nombreuse famille. C'était le temps où les traitements plus que modestes n'exerçaient aucune influence sur « le marché du travail ». Il fallait que l'instituteur réalisât des prodiges d'ingéniosité pour équilibrer un budget dont le passif doué d'une voracité redoutable menaçait sans cesse un actif atteint d'une incurable anémie. M. Guillaume a vécu ces heures difficiles et a su vaincre !

En 1918, l'heure de la retraite avait sonné ! L'ancien pédagogue allait-il jouir paisiblement d'un repos mérité ? Non. M. Guillaume était un homme d'action. Agé alors de 48 ans, il était encore vigoureux et robuste, malgré les nombreux soucis que lui causa sa nombreuse famille, éprouvée à maintes reprises par la maladie et les deuils cruels. Dévoué aux affaires publiques, il fut appelé, dès le début de sa retraite, à remplir les fonctions de greffier-substitut près le tribunal de la Glâne. Dans ce nouveau poste qu'il occupa près de douze ans, il s'est acquis bien des mérites et des droits à la reconnaissance générale par sa condescendance envers chacun. Quelques années plus tard, il fut nommé caissier de la Caisse d'Epargne de Promasens, où il déploya une activité intelligente et prévoyante.

Le 13 mai 1941, M. Guillaume, dont l'état de santé laissait grandement à désirer depuis quelque temps, est décédé à l'âge de 71 ans, animé d'une résignation toute chrétienne.

J. GRANDJEAN.

Collectes en faveur du Comité International de la Croix-Rouge

C'est avec reconnaissance que le Comité International de la Croix-Rouge reçoit les nombreux témoignages de sympathie de tous ceux qui désirent lui venir en aide.

Toutefois, afin de mettre fin à certains malentendus qui se sont produits, le Comité International de la Croix-Rouge se voit dans l'obligation de rappeler que toutes les collectes ou autres manifestations en faveur de son œuvre ne peuvent être organisées qu'à certaines conditions et avec l'accord préalable du Comité International de la Croix-Rouge.

La loi fédérale du 14 avril 1910 protège le signe et le nom de la Croix-Rouge.

Toute demande concernant des *collectes ou autres manifestations* à organiser en faveur du Comité International de la Croix-Rouge doivent être adressées à son Service de Propagande, Palais du Conseil général, Genève.

Comité International de la Croix-Rouge.

Retraite des institutrices

La retraite des institutrices aura lieu à Montbarry, du lundi soir 25 au vendredi matin 29 août prochain. Elle sera prêchée par le chanoine Dénériaz, de l'Abbaye de St-Maurice.

Si les inscriptions sont assez nombreuses, le prix de pension sera le même que ces années passées, soit 20 fr.

Inscrivez-vous toutes jusqu'au 20 août auprès de : Révérende Sœur Directrice, Maison de repos, Montbarry (Gruyère), ou Mlle Marie Schmoutz, institutrice, Romont.